

**Appel d'offres pour la réalisation de 2 voyages scolaires en France et à l'étranger (Royaume-Uni)
organisés par le lycée Edgar QUINET – PARIS 9^{ème} sur l'année 2025.**

- **LOT 1 : VOYAGE en NORMANDIE : « sur la route des énergies » - Saint Lô/Flamanville /Cherbourg**

- **LOT 2 : VOYAGE CULTUREL et LINGUISTIQUE à BRISTOL**

Chaque voyage constitue un lot. Il peut être répondu à un ou plusieurs lots. Les offres non assorties du détail des garanties et des conditions générales d'assurance sont rejetées. Les offres devront respecter les critères énoncés dans l'annonce et dans les détails des besoins joints en annexe. Enfin, le contrat devra impérativement faire référence au code du tourisme.

L'offre prendra la forme d'un devis détaillé présentant un descriptif précis des différentes prestations (différents transports, hébergements, visites). Le prix sera présenté **par participant** et il devra être mentionné s'il n'est valable que pour le nombre de participants prévus ou s'il peut être maintenu en cas de variation à la hausse ou à la baisse du nombre de participants. **Dans ce cas, il sera précisé le nombre de participants pouvant être ajouté ou retiré sans que le prix ne soit modifié et l'échéance limite à laquelle il sera possible d'opérer les modifications.**

La durée de validité des offres doit courir jusqu'à la date prévisible de notification du marché à savoir, le 12 novembre 2024.

Les mentions suivantes valent conditions particulières de vente et sont à faire obligatoirement apparaître dans l'offre et devront être explicitement reprises dans le contrat.

1/ Prix fermes pour la totalité des prestations sauf réajustement lié aux transports aériens ou ferroviaires intervenant au moment des réservations définitives et dans un délai maximum de 20 jours avant la date du départ.

2/Paiement des acomptes : 40% à la signature du contrat sur présentation d'une facture d'acompte, 40% le mois précédant le départ et le solde avant le départ (ou au moment du 2^{ème} acompte) si tous les documents permettant la réalisation du voyage sont parvenus.

3/Toutes les dépenses et réservations dans le cadre de ce voyage entièrement organisé seront à la charge du prestataire, à l'exception des réservations devant être faites par l'établissement à la demande expresse du site visité. Aucun moyen de paiement ne doit être mis à la disposition des professeurs par le prestataire et l'établissement souhaite au maximum limiter la constitution de régies.

4/Les éventuelles déductions ou remises seront affectées à l'ensemble du voyage et des participants.

5/Mentions explicites de ce que le prix de l'offre comprend et de ce qu'il ne comprend pas, avec indication claire du prix des options pouvant être retenues.

Les assurances annulation individuelles et de groupe pouvant être proposées par le prestataire devront être clairement explicitées **et faire l'objet d'une ligne de dépense individualisée dans le devis.**

6/Les annulations de prestations de la part du titulaire liées à des circonstances exceptionnelles et imprévues incluant l'interdiction de voyager prononcée par les autorités administratives, pourront faire l'objet d'une annulation de voyage de la part de l'établissement sans pénalité pour ce dernier et avec remboursement intégral des sommes déjà versées. L'offre devra mentionner les frais dont l'établissement devrait s'acquitter dans les autres cas d'annulation du voyage prononcée par l'établissement.

En cas de besoin, l'adjudicateur se réserve le droit de prendre ces renseignements complémentaires sur les candidats.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats sur l'ensemble des points avant de statuer sur l'attribution des lots, mais il attire l'attention des candidats sur les délais très contraints de la présente consultation et leur recommande de déposer leur meilleure offre, le marché étant susceptible d'être attribué sans négociation sur la base des offres initiales.

Critères d'attribution : offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- **Qualité des services** (confort du transport, détail du programme et activités, nombre de visites guidées, confort de l'hébergement pour les élèves et les accompagnateurs, proximité des familles d'accueil par rapport à la ville de destination, nombre et qualité des repas (restaurant ou non), conditions d'annulation, de révision du nombre de participants, conditions de paiement et type d'assistance proposée sur place) : 40%

- **Prix** : 60%

Documents annexes : lot 1, Lot 2

Date limite de dépôt de remise des offres : 31/10/2024 à 12h00 (heure de Paris)

Transmission des offres : en déposant vos offres sur la plateforme